COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/08/18

Après le vernissage de la fresque sur le transformateur de Champvert, le verre de l'amitié a été offert aux représentants d'ENEDIS et aux élus.

1 - Le Conseil Municipal débute par la présentation **du compteur LINKY**, nouveau système de communication des consommations en énergie qui enregistre et envoie par le biais du transformateur en place un message avec transmission au fournisseur.

Toute nouvelle construction est équipée de nouveau système. Les anciens compteurs vont progressivement être remplacés.

Une question se pose : jusqu'où cette nouvelle technologie peut elle avoir un impact sur la vie privée ?

2 – **L'Indemnisation pour préjudices causés** pendant les travaux d'enfouissement de la ligne 63 000 V s'élève à 2254 €.

Le CM approuve à l'unanimité la convention de servitude concernant le tronçon concerné par la commune et le montant de l'indemnité versée par la société RTE.

3 - Afin d'ajuster certains postes au budget primitif, le CM approuve à l'unanimité la **décision modificative** :

Entretien terrains, bois et forêts
Maintenance
Fêtes et cérémonies (dont concours de pétanque)
Catalogues et imprimés dont le Chamb'infos
Remboursement d'organismes
Taxe de séjour du chalet
Subvention pour diverses associations de la commune

Le budget de fonctionnement est équilibré avec la réserve.
Le déficit investissement est réduit.
La chaufferie de l'école est à changer avec un devis au plus bas de 3400€
Prévision d'un dépôt de subvention pour travaux à réaliser
Le programme école numérique est opérationnel avec connexion en WIFI filaire. Le matériel a été fourni par Saint Etienne METROPOLE
L'installation du Columbarium est terminé
Les travaux pour rénovation de la façade de l'église ne sont pas programmés pour cette année.

4**- Achat mutualisé d'une balayeuse entre Saint Galmier, Chamboeuf, Saint Bonnet Les Oules et Chazelles sur Lyon**

Répartition du matériel :
ST GALMIER : 3 jours / 5
CHAZELLES SUR LYON : 2 jours / 5 (lundi et vendredi)
CHAMBOEUF ET ST BONNET LES OULES : ½ journée par mois

Devis : 164 774,40€
33 394 € répartis entre Chamboeuf et St Bonnet Les Oules
76 283,07€ pour St Galmier
55 097,92€ pour Chazelles sur Lyon

Maintenance annuelle :
71,96 € pour Chamboeuf et St Bonnet les Oules
1725,28 € pour Saint Galmier
1246,14 € pour Chazelles Sur Lyon

L'entreprise SA MATHIEU a été retenue. L'option de base a été validée pour l'instant. Une convention doit être signée entre les différentes communes.
Approbation à l'unanimité du CM.

5 - Intégration Allée du Ruisseau dans le domaine public

Régularisation d'achat de la bande de terrain pour rejoindre l'orée du bois au Marandier.
Approbation du CM à l'unanimité.

6 -**Proposition de création d'une maison de services**.

Projet proposé à la commune de Rivas également : Appartement pour personnes âgées et services au rez-de-chaussée.
L'idée est intéressante pour anticiper le vieillissement de la population. Possibilité de se rapprocher du Directeur de la SARAZINIERE (EHPAD) pour une présentation.
Approbation du CM à l'unanimité pour rencontrer le prestataire.

7 -Réhabilitation de la maison RAGEY

L'architecte a retravaillé le plan pour avoir plus de salles au rez-de-chaussée et des locaux avec accès indépendant.
Différents professionnels seraient intéressés pour s'installer sur la commune : ostéopathe, kiné, pédicure, orthophoniste.

Pas de changement à l'étage hormis un allègement au niveau du balcon de l'appartement en façade.

Validation de l'avant projet sommaire (APS) : l'estimation est conséquente : environ 400.000 euros :

Aucun plancher intermédiaire ne peut être conservé.

Contraintes phoniques du fait de locaux para médicaux

Pour 400.000 euros d'investissement, s'il y a une participation extérieure, comment s'articulerait les subventions de l'Etat, de la Région et du Département ?

Pour une enveloppe globale de 600.000 euros : sur 20 ans, le remboursement serait de 36 000 euros par an, 30 000 euros sur 25 ans.
Les deux appartements seraient loués sur une base de 500 euros par mois soit 1000 euros et les 4 activités à 500 euros soit 2000 euros par mois ce qui ferait un total de 3000 euros par mois.
Sur 25 ans, la dépense serait couverte mais c'est sans compter la récupération de la TVA.
Il faut donc faire des demandes de subventions et trouver des sources de financement comme le financement participatif par exemple.

L'idée serait de se rapprocher d'un prestataire de crowfunding pour avoir des renseignements.
Approbation du CM à l'unanimité.

8 -Questions diverses :

Un Hangar game s'est ouvert à la place du garage BLANC. Un mécanicien s'est installé dans la partie carrosserie. Il reste un emplacement disponible.

Boulangerie : Depuis sa fermeture, le 15/01/18, La mairie a contacté plusieurs boulangers qui n'ont pas donné suite car pas intéressés.

Début mai 2018, un compromis de vente de la boulangerie et de la maison a été débuté mais un problème de financement avec contre proposition n'a pas permis la réalisation du projet.
La mairie a alors adressé un courrier aux boulangers pour reprendre l'activité avec l'accord de Mr VIRICEL, propriétaire de la boulangerie à AVEIZIEUX et du dépôt de pain à Chamboeuf.
Un boulanger, intéressé, s'est mis en relation avec Mr VIRICEL mi août. Puis une visite du local a eu lieu. Le boulanger dont l'activité est à l'Horme a donc ouvert le dépôt de pain à Chamboeuf le dimanche 16 septembre 2018.